

SADIRAC

Les cruches pleurent la disparition d'Alain Darmian

« Quand je mourrais, je tuerais la maladie. » Ainsi s'exprimait Alain Darmian en 2025 lorsqu'on l'avait interrogé durant une de ses dernières apparitions publiques. Homme de combat doté d'un fort caractère, le Sadiracais souffrait d'une maladie neurodégénérative incurable qui sera venue à bout de sa résistance. Il est décédé ce lundi 28 septembre à l'âge de 78 ans.

De lui, on retiendra ses multiples engagements. Homme de radio (Wit FM, studio 2000), de télé (TV7), responsable presse auprès de la Ligue de football d'Aquitaine (1992-1998), syndicaliste (1986), créateur des Walters du sport (1984) mais également premier adjoint dans la commune de son enfance, en 2008, sous le mandat de Jacky Verdier. Au décès de ce dernier, en 2013, celui qui était entré en dissidence et brigua le poste vacant, échouait à deux voix près. Il en gardera le sentiment d'une blessure intime.

Hommage le 5 octobre

Pour autant, il avait le village de son enfance dans la peau. Il crée le site Sadirac et vous puis la chaîne TV Entre-deux-Mers, disséquant l'actualité du territoire. On le croissait souvent sur les événements, au point que de polaires, les rapports devinrent amicaux. Car il



Alain Darmian a fait de la cruche un emblème qu'il entendait valoriser par plusieurs moyens. ARCHIVES É. L.

était ainsi, Alain Darmian et ses origines italiennes n'y étaient pas étrangères : capable d'importations mais aussi d'ouvrir en grand un cœur rempli de bonté. Le patrimoine potier, il l'a valorisé, autour de la cruche portée comme un emblème. Fondateur de l'Association de bienfaisance des cruches sadiracaises, de la Confrérie des cruches sadiracaises dont il était le grand maître, puis à l'origine du championnat du monde de lancer de cruches au succès incontestable.

Depuis la nouvelle de sa disparition, les hommages pleuvent : « Alain restera dans nos cœurs » (Alain Zabulon, président de la CdC du Créonnais), « un ami de longue date, pétri de gentillesse et de joie de vivre » (Ludovic Cauraze, maire de Cursan), « l'altruisme, l'empathie, la bienveillance réunis » (Stéphane Sanchis, maire de Créon).

En sa mémoire, un hommage aura lieu le 5 octobre, à 10 heures, sous la halle André-Lapaillerie.

Éric Latouche

TRESSES

Éclairage public et mobilités douces à l'ordre du jour du conseil municipal

Lors du conseil municipal de mardi soir, les élus ont décidé de faire appel au fonds de concours du Sdeeg (Syndicat départemental d'énergie et d'environnement de la Gironde) pour financer le remplacement de candélabres. Dans le cadre de la réalisation des travaux du schéma vélo sur l'avenue Newton par la Communauté de communes (CdC) des Coteaux Bordelais, la Ville a dû procéder au déplacement et au remplacement de plusieurs candélabres par des modèles solaires. Ces travaux

d'éclairage public seront financés à hauteur de 13 787,98 € par le Sdeeg et 4 595,99 € par la commune. Le montant total des travaux s'élève à 18 383,97 € TTC. Les élus ont par ailleurs validé la réalisation d'une étude préalable à la réalisation d'un schéma des eaux pluviales. Le montant total de cette étude s'élèverait à 54 500 euros. Le financement serait assuré par l'Agence de l'eau Adour-Garonne à hauteur de 27 250 euros et par l'autofinancement communal pour le reste, soit 27 250 euros.

Suite aux incendies de l'été dernier, le conseil a aussi décidé de faire un don de 1 000 euros à la Protection civile en faveur des communes sinistrées.

Vélos électriques

La municipalité a également acté le prêt de quatre vélos électriques pour trois mois aux Tressois (proposition de l'association les Vélotaffeurs tressois dans le cadre du budget participatif). Un règlement et une convention serviront de support à ce prêt. La commune a pour objectif de développer les mobilités actives sur son territoire en parallèle de la réalisation des aménagements du schéma vélo. Par ailleurs, il a aussi été convenu de s'associer avec le Syndicat mixte ouvert Nouvelle-Aquitaine Mobilités (NAM) pour offrir une station de sept vélos à assistance électrique mis à disposition sur le domaine public. L'implantation retenue est située dans le centre-bourg, à proximité des parkings et des aménagements cyclables pour faciliter ainsi les mobilités intermodales. Enfin, les élus ont décidé de prescrire la révision du Plan local d'urbanisme sur l'ensemble de la commune.

Martine Guillot



Le conseil municipal s'est réuni mardi soir. M. G.

FARGUES-SAINT-HILAIRE

Le diagnostic énergétique des bâtiments au menu des élus

Lors de la séance de lundi soir, les élus ont adopté le règlement intérieur de l'assemblée délibérante. Le contenu de ce document est fixé librement par le conseil municipal, qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

30 euros par bâtiment étudié

Les élus ont aussi décidé de répondre favorablement à l'appel à manifestation d'intérêt du Pôle territorial du Cœur Entre-deux-Mers (PETR) pour un « diagnostic flash des bâtiments communaux ». Il analyse la performance énergétique du patrimoine bâti afin d'identifier des pistes d'amélioration et les opportunités de projets de rénovation ou de production d'énergie renouvelable. Les élus ont identifié les bâtiments suivants : l'école maternelle, l'école élémentaire, le presbytère et l'ensemble mairie bibliothèque dojo salle des fêtes. La participation financière de la commune est fixée à 30 euros par bâtiment étudié, ce qui représenterait la somme de 120 euros pour la collectivité.

En septembre 2025, le conseil municipal a approuvé la convention avec la SPA portant sur la prise en charge des animaux en fourrière. La commune a également un contrat avec la SACPA 5 (Société d'assistance pour le contrôle des populations animales) portant sur la capture et la prise en charge des carnivores domestiques sur la voie publique afin de les porter à la SPA. Les coûts de l'intervention de la SACPA incombent à la collectivité, qui doit en demander le remboursement auprès des propriétaires des animaux. Les élus ont décidé de valider la refacturation de l'ensemble des frais concernant l'intervention de la SACPA engagés par la collectivité au propriétaire de l'animal, s'il est identifié.

Le conseil municipal a par ailleurs décidé d'attribuer une subvention complémentaire de 1 000 euros au titre de 2026 au CCAS de la commune. Cela porte à 12 500 euros le montant total de la subvention allouée par la Ville au CCAS. Les élus ont enfin adopté le règlement de la location des salles municipales (à la journée et pour les week-ends).

M. G.



Le conseil municipal s'est réuni lundi soir. M. G.

Communes express

Bassens

Numérique. À l'espace Michel-Serres, vendredi de 14 à 16 heures, atelier numérique gratuit, sur inscription. Prérequis : être inscrit à la bibliothèque municipale (adhésion gratuite). **Sport.** Ce jeudi, de 9 h 30 à 11 h 30, départ de l'espace Michel-Serres pour Santé-vous bien à Bassens avec l'initiation marche nordique. Mesdames à vos bâtons car ces séances gratuites d'initiation à la marche nordique sont réservées à un public féminin Basse-nais et de 18 ans minimum. Inscriptions auprès de l'animateur Sébastien Lafougère au 06 31 06 71 60.

Langue. Ce jeudi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 45 à 15 h 45, puis les mardis 6 et 13 octobre de 9 h 30 à 12 h 30 (lieu communiqué à la prise de rendez-vous), se dérouleront les ateliers français langue étrangère pour se familiariser

avec la langue française. Public adulte, gratuit. Inscriptions : 05 57 80 81 39, pôle des politiques contractuelles.

Social. Ce jeudi de 9 à 17 heures à la plateforme de services publics, permanence du service social Assurance maladie - Carsat Aquitaine pour les assurés sociaux relevant du régime général ou travailleurs indépendants, titulaires d'un contrat de travail au moment de l'arrêt pour les assurés RG, indemnisés. Sur rendez-vous au 3646 : dire « service social » ; par mail à unitebordeaux.servicesocial@carsat-aquitaine.fr

Floirac

Solidarité. Le Secours populaire organise une braderie ce samedi de 9 heures à 17 h 30 à l'espace Lucie-Aubrac. Les visiteurs pourront y acheter vêtements neufs, linge de maison, jouets, livres, bric-à-brac, puériculture.